

**CONSEIL MUNICIPAL DU  
10 DECEMBRE 2010**

---

**Procès-Verbal**

L'an deux mille dix, le dix décembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique à la Salle du Conseil Municipal, rue de la Mairie, sous la présidence de Madame le Maire.

**ETAIENT PRESENTS :**

Madame CARRERE – Maire ;

M. LAINEY, Mme BOULANGER, M. DELEANT, M. BRONCHAIN, Mme ANGELI, M. GUIMARD – Maires Adjoints ;

M. BEAUDET, M. HOET, M. MARTINAT, M. PILLON, Mme LOCHOUARN, Mme MORIN, Mme STADLER, M. SARAZIN, M. LE STRAT, Mme MOREUX, Mme DALLEAU ;

Mme DEROLLEZ (Voir point n°1)

M. CAVERS, Mme COME, M. MONEYRON, – Conseillers municipaux

**ETAIENT ABSENTS REPRESENTES :**

Mme LESIEUR-SEBAGH (pouvoir à Mme COME)

**ETAIENT ABSENTS NON REPRESENTES :**

M. LEMAIRE, Mme DUSSOLLE

**Nombre de Conseillers Municipaux**

En exercice	:	24 (25 à partir du point n° 1)
Présents	:	21 (22 à partir du point n°1)
Absents	:	3
Absents représentés	:	1

**VOTANTS : 22 (23 à partir du point n°1)**

Madame le Maire ayant constaté le quorum atteint, a déclaré la séance ouverte à 20 heures 35.

**DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Proposer de désigner **M. BEAUDET** secrétaire de séance.

**Mise aux voix, la proposition de Madame le Maire est adoptée à l'unanimité des votants.**

**POUVOIRS**

Madame le Maire fait part à l'assemblée des pouvoirs remis par les membres absents et représentés.

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Madame le Maire rappelle les points inscrits à l'ordre du jour.

**Mis aux voix, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité des votants.**

**ADOPTION DES PROCES VERBAUX DES SEANCES  
DES 7 MAI, 25 JUIN ET 5 NOVEMBRE 2010**

**ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 7 MAI 2010**

Madame le Maire sollicite d'éventuelles remarques.

**Mis aux voix, le procès verbal du 7 mai est adopté à l'unanimité des votants.**

## ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 25 JUIN 2010

Madame le Maire sollicite d'éventuelles remarques.

**Mis aux voix, le procès-verbal du 25 juin est adopté à l'unanimité des votants.**

## ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 5 NOVEMBRE 2010

Madame le Maire sollicite d'éventuelles remarques.

**Mis aux voix, le procès verbal du 5 novembre est adopté à l'unanimité des votants.**

### **DELIBERATIONS**

#### **ADMINISTRATION**

##### **1/ INSTALLATION DE CONSEILLERS MUNICIPAUX**

**Présentation : Mme le Maire**

Suite à plusieurs démissions de conseillers municipaux issus des listes « ensemble » et « agir pour Morigny-Champigny », trois nouveaux conseillers ont déjà été installés lors de la séance du 5 novembre dernier. Néanmoins, des sièges restent à pourvoir.

**Madame le Maire invite Mme Sabine DEROLLEZ à venir siéger au sein de l'assemblée municipale et lui souhaite la bienvenue.**

##### **2/ ELECTION D'UN MAIRE-ADJOINT**

**Présentation : Mme le Maire**

Par courrier en date du 22 octobre dernier, Mme BUBEL, maire adjoint, faisait part de sa décision de démissionner à Monsieur le Préfet. Afin de la remplacer, il est nécessaire de procéder à l'élection d'un nouveau maire adjoint. Il apparaîtra au 7<sup>ème</sup> rang du tableau des élus de la commune, le 7<sup>ème</sup> adjoint actuel progressant d'un rang dans le tableau.

Madame le Maire propose la candidature de M. HOET en tant que maire adjoint chargé de l'animation, la culture, le sport et la vie associative.

**Mise aux voix par vote à bulletins secrets, la candidature de M. HOET est adoptée à la majorité par 21 voix pour et deux bulletins blancs.**

##### **3/ DESIGNATION DE MEMBRES AU SEIN DE COMMISSIONS COMMUNALES, DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET DU COMITE TECHNIQUE PARITAIRE**

**Présentation : Mme le Maire**

## **1 - Désignation des membres des commissions communales**

Conformément à l'Article L 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, les membres des commissions sont désignés par le conseil municipal.

Les membres des différentes commissions ont été désignés lors de la séance du 5 novembre dernier, mais il était proposé de réserver les sièges vacants des commissions « Urbanisme, habitat et travaux », « transport, circulation et respect des personnes et des biens », « Affaires scolaires et jeunesse » et « Animation, culture, sport et vie associative » à la liste « Agir pour Morigny-Champigny ».

## **2 - Remplacement d'un membre suppléant au sein de la commission d'appel d'offres**

Conformément au Code des Marchés Publics, il convient de procéder au remplacement d'un membre suppléant de la commission d'appel d'offres issu de la liste « Agir pour Morigny-Champigny ».

## **3 - Remplacement d'un membre titulaire du Comité Technique Paritaire**

Les représentants du Conseil Municipal au Comité Technique Paritaire ont été désignés sur proposition de Madame le Maire lors du conseil municipal du 5 novembre 2010. Néanmoins, le siège précédemment occupé par M. JOLLY reste à pourvoir par un membre issu de la liste « Agir pour Morigny-Champigny ».

M. MONEYRON, dans l'attente du remplacement de M. JOLLY, acceptant de siéger au sein de toutes les commissions précitées ainsi qu'au sein du comité technique paritaire, Madame le Maire propose de procéder à un seul vote pour l'ensemble des remplacements, sous réserve que tous les conseillers municipaux présents soient d'accord.

**A l'issue d'un vote à bulletins secrets, les remplacements dans les commissions communales, la commission d'appel d'offre et le comité technique paritaire sont adoptés à l'unanimité des votants.**

## **FINANCES**

### **4/ BUDGET ASSAINISSEMENT : DECISION MODIFICATIVE N°1**

**Présentation : M. GUIMARD**

Une note de la trésorerie d'Etampes est parvenue en mairie, indiquant que le montant des dépenses imprévues de la section d'exploitation était trop élevé.

En effet, il faut prendre 7,5 % des dépenses réelles d'exploitation et non la totalité de ces dépenses (art. L 2322-1 du CGCT) pour calculer le montant des dépenses imprévues.

Le montant des dépenses imprévues est de 10 874 euros sur le Budget Primitif alors qu'il ne devait pas excéder 9 900 euros.

Il convient donc de retirer 974 euros sur le chapitre 022 intitulé « dépenses imprévues », ainsi que sur le chapitre 74 « subventions d'exploitation » afin d'équilibrer la section d'exploitation du budget assainissement.

M. GUIMARD rappelle que le vote du budget assainissement avait eu lieu le 5 novembre dernier mais que cette Décision Modificative permet d'ajuster le montant des dépenses imprévues qui ne doivent pas excéder 7,5 % des dépenses réelles.

**Après en avoir délibéré, la Décision Modificative n°1 du budget assainissement est adoptée à la majorité, par 22 voix pour et 1 abstention.**

## PERSONNEL

### **5/ RECRUTEMENT D'AGENTS RECENSEURS**

**Présentation : Mme le Maire**

Afin de réaliser les opérations de recensement de la population qui se dérouleront pendant les mois de janvier et février 2011, il convient de recruter les agents qui seront chargés de réaliser les opérations de recensement.

La commune compte environ à ce jour 1655 logements pour une population légale au 1<sup>er</sup> janvier 2010 de 4346 habitants.

A raison d'un agent recenseur pour 250 logements, il convient de créer 7 postes d'agent recenseur.

Madame le Maire indique que la commune recevra une dotation de l'Etat de 9092 euros qui permettra de couvrir l'ensemble des frais de personnel et de communication.

M. LAINEY ajoute que le prochain bulletin présentera les détails de l'opération et comportera les photos des différents agents.

**Mise aux voix, la création de 7 postes d'agents recruteurs est adoptée à l'unanimité.**

### **6/ MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

**Présentation : Mme le Maire**

Lors de sa séance du 5 novembre dernier, le Comité Technique Paritaire a rendu un avis favorable à l'unanimité concernant la suppression des postes du tableau des effectifs.

*Suspension de séance*

Mme le DGS explique que 14 postes non pourvus ont été supprimés et que 3 postes ont été créés.

*Reprise de séance*

M. MONEYRON demande si les effectifs pourvus correspondent exactement au nombre de personnes employées.

*Suspension de séance*

Mme le DGS explique qu'il y a un écart d'un poste car les postes d'ingénieur et de directeur général des services correspondent à un seul agent.

*Reprise de séance*

**Mis aux voix, le tableau des effectifs présenté est approuvé à l'unanimité des votants.**

## INTERCOMMUNALITE

### **7/ DESIGNATION D'UN DELEGUE TITULAIRE ET D'UN DELEGUE SUPPLEANT AU SEIN DU SYNDICAT D'ENERGIE DE L'ETAMPOIS**

**Présentation : Mme le Maire**

Par délibération en date du 30 janvier 2009, la commune adhère au Syndicat Intercommunal d'Energie de l'Etampois permettant ainsi d'obtenir d'EDF une participation plus importante lorsque la commune

réalise des travaux notamment sur le réseau d'éclairage public (enfouissement, remplacement ou création de candélabre).

Il est rappelé qu'aucune cotisation n'est versée pour le fonctionnement du syndicat (prise en charge par EDF).

Madame le Maire propose de siéger au SIEE en tant que déléguée titulaire de la commune et propose la candidature de M. GUIMARD en tant que délégué suppléant.

**Mise aux voix, cette proposition est adoptée à l'unanimité des votants.**

## **8/ RAPPORT D'ACTIVITE 2009 DE LA CCESE**

**Présentation : M. LAINEY**

La Communauté de Communes de l'Etampois Sud Essonne a été créée par arrêté préfectoral du 16 décembre 2008.

Cette communauté a les compétences suivantes : Développement économique - aménagement de l'espace communautaire - création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire - élimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés - création, aménagement et fonctionnement des équipements sportifs, culturels et/ou socio-éducatifs d'intérêt communautaire - tourisme - politique de la petite enfance - équipements à vocation scolaire - politiques d'accompagnement de la prévention spécialisée - création et gestion d'une carte ou de tout autre dispositif permettant aux usagers de la communauté de bénéficier de réduction sur les coûts des services publics communaux et intercommunaux - création et gestion d'aires d'accueil des gens du voyage - création et fonctionnement d'un service d'études dirigées - centre de loisirs les mercredis et les vacances scolaires uniquement.

Ainsi, cette collectivité présente son premier rapport d'activité, regroupant les différentes actions menées dans le champ de ses compétences.

M. LAINEY rappelle dans quel contexte la CCESE a été créée en décembre 2008, sur les « ruines » de la CCE, dissoute en juillet 2008 sur décision de la Cour d'Appel.

Il fait part des informations suivantes concernant la CCESE :

- M. PERTHUIS a été reconduit dans ses fonctions ;
- 5 syndicats intercommunaux sont chargés de la gestion des déchets sur le périmètre de la CCESE (3 pour la collecte et 2 pour le retrait)
- Sur 15 vice présidents, 8 ont une délégation (la sienne étant le développement durable)

Il précise que les conseils communautaires sont préparés au sein de la commission communale intercommunalité.

Il ajoute qu'un bureau d'étude a été retenu pour réaliser un bilan carbone sur l'ensemble des communes (ce qui permettra de mutualiser les coûts) et que ce bilan sera financé en partie par des subventions de l'ADEME.

M. LE STRAT remercie Madame le Maire et Messieurs LAINEY et GUIMARD car il a constaté que les conseils communautaires étaient auparavant essentiellement une chambre d'enregistrement des décisions alors qu'ils permettent aujourd'hui une réelle discussion sur les points proposés à l'ordre du jour.

**Le conseil prend acte du rapport d'activité 2009 de la CCESE.**

## **AFFAIRES GENERALES**

### **9/ CONVENTION AVEC LA DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES POUR LA CONSTITUTION ET LA MISE A JOUR DU PLAN CADASTRAL INFORMATISE**

**Présentation : M. DELEANT**

La Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) propose un partenariat avec la commune de Morigny-Champigny, afin de constituer et de mettre à jour le plan cadastral informatisé de la commune.

Ainsi, à l'occasion de la constitution du plan cadastral informatisé, la Direction Générale des Finances s'engage à communiquer à la commune, les données cartographiques à titre gratuit.

Les mises à jour des données cartographiques seront également délivrées par la Direction Générale des Finances, à titre gratuit.

Par ailleurs, la convention prévoit la possibilité d'obtenir de la Direction Générale des Finances des données littérales, mais qui seront fournies selon les tarifs en vigueur au moment de la commande auprès de la DGFIP.

Cette convention est conclue pour une durée de 5 ans.

**Le conseil municipal autorise Madame le Maire à signer la convention avec la Direction Générale des Finances Publiques de l'Essonne pour la constitution et la mise à jour du plan cadastral informatisé à l'unanimité des votants.**

### **10/ CONVENTION PARTENARIALE AVEC LE STIF**

**Présentation : M. BRONCHAIN**

La convention concerne les lignes de transport public de voyageurs et s'inscrit dans le cadre du cahier des charges régional qui traduit les rôles :

- du STIF qui désigne les exploitants, définit les modalités techniques d'exécution et les conditions d'exploitation et de financement des services et veille à la cohérence des programmes d'investissement,
- de la collectivité qui accompagne la mise en œuvre du contrat type 2,
- des entreprises qui exploitent les lignes de transport public de voyageurs.

Les principes de la convention partenariale permettent, sur le périmètre du réseau local, de déterminer les règles du jeu en matière d'évolution d'offres, de définir le niveau de participation financière réciproque des parties et de déterminer le rôle des collectivités dans la gestion du réseau.

Le contrat de type 2 permettra également de clarifier le dispositif actuel et d'obtenir des entreprises de transports toutes les informations nécessaires pour une optimisation du service.

Cette convention acte les obligations de chacune des parties (par exemple, biens mis à disposition par la collectivité pour le service de transport).

Cette convention est conclue pour une période comprise entre la date de signature et le 31 décembre 2016.

M. BRONCHAIN précise que cette convention permettra un meilleur suivi de la qualité de service, de l'état du parc et des réclamations. Elle permettra aussi d'effectuer la mise en conformité des arrêts. Il précise que les bus seront gris argentés avec le logo du STIF.

**Le conseil municipal autorise Madame le Maire à signer la convention partenariale avec le STIF, Etampes et Brières-les-Scellés à l'unanimité des votants.**

**11/ CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE THEATRE DE L'AGORA**

**Présentation : M. GUIMARD**

Le théâtre de l'Agora propose de réaliser en commun avec la commune de Morigny-Champigny, des sorties au Théâtre de l'Agora pour les habitants de la commune à des tarifs préférentiels, ainsi qu'un spectacle hors les murs du Théâtre.

Ainsi, le spectacle hors les murs aura lieu le 11 février 2011.

La Mairie adhérera à la Carte relais, pour un coût de 20 € permettant ainsi aux usagers de bénéficier de tarifs préférentiels de 12 euros pour les spectacles de l'Agora et de 23 € aux arènes de l'Agora. Par ailleurs, la commune s'engage à acheter au moins un carnet de 20 tickets. Chaque ticket, d'une valeur unitaire de 9 euros donne droit à un spectacle au Théâtre de l'Agora, et qui sera utilisé pour les sorties collectives.

M. GUIMARD informe des spectacles ayant lieu à EVRY pour lesquels les Morignacois bénéficieront des tarifs préférentiels et précise que l'entrée sera libre pour la comédie « circo-burlesque » intitulée « Bonjour bonheur » qui sera jouée à la salle des fêtes de Morigny le 11 février prochain.

**Le conseil municipal autorise Madame le Maire à signer la convention de partenariat avec le théâtre de l'Agora à l'unanimité des votants.**

**12/ DEMANDE DE DEROGATION A LA REGLE DU REPOS DOMINICAL**

**Présentation : Mme le Maire**

Par courrier reçu en mairie le 6 novembre dernier, Mme DHENIN, responsable des affaires sociales de « La halles aux chaussures » transmettait une demande de dérogation à la règle du repos dominical pour les dimanches 28 novembre, 5, 12, 19 et 26 décembre 2010, en application des dispositions de l'article L 3132-26 du Code du Travail, pour le magasin situé Zone Industrielle des Rochettes.

**Aucune garantie n'étant apportée dans ce dossier pour l'obtention d'un régime dérogatoire, il est demandé au Conseil Municipal de ne pas se prononcer sur ces autorisations, et de laisser l'arbitrage de ce dossier à Monsieur le Préfet.**

**13/ RENOUVELLEMENT DES MEMBRES DU BUREAU DE L'ASSOCIATION FONCIERE DE REMEMBREMENT**

**Présentation : M. DELEANT**

Le bureau de l'Association Foncière de Remembrement de la commune de Morigny-Champigny est composé du Maire, de 10 propriétaires, désignés par moitié par la chambre interdépartementale d'agriculture et par moitié par le conseil municipal, et un délégué du directeur départemental de l'agriculture et de la forêt.

Dans le cadre du renouvellement de ce bureau, la Chambre Interdépartementale d'Agriculture d'Ile-de-France a désigné le 10 novembre dernier, pour sa part :

- M. Philippe MORCHOISNE



- M. Michel MARECHAL
- M. Lionel DUCLOUD
- M. Jacques DECHOT
- M. Michel DENYS.

Il appartient maintenant au Conseil Municipal de procéder à l'élection de cinq autres membres, possédant des biens fonciers dans le périmètre du remembrement de Morigny-Champigny.

Les propriétaires exploitants de la commune réunis en séance le 2 décembre dernier ont arrêté la liste des candidats comme suit :

- Mme Jacqueline CHEVALLIER
- M. Dominique IMBAULT
- Mme Simone PENOT
- M. Benoit MAZURE
- M. Bernard LESAGE.

**Mme Jacqueline CHEVALLIER, M. Dominique IMBAULT, Mme Simone PENOT, M. Benoit MAZURE et M. Bernard LESAGE sont élus à l'unanimité des votants membres du bureau de l'Association Foncière de Remembrement.**

#### **14/ MOTION CONTRE LE PROJET DE REORGANISATION DES URGENCES CHIRURGICALES LA NUIT**

**Présentation : Mme BOULANGER**

Les Agences Régionales de Santé (ARS), opérationnelles depuis le 1<sup>er</sup> avril dernier, sont en charge de l'organisation de la santé dans chaque région. L'ARS travaille actuellement sur un projet de réorganisation des urgences chirurgicales la nuit qui prévoit que seul un hôpital par département d'Ile-de-France assurera ces urgences de 18 heures 30 à 8 heures ainsi que les jours fériés et les week-ends.

**Afin de sauvegarder l'offre de soins et plus largement le système de santé, le conseil municipal adopte une motion contre ce projet à l'unanimité des votants.**

#### **15/ MOTION CONTRE LE PROJET DE RELEVEMENT DES ALTITUDES DES AVIONS ATTERRISSANT FACE A L'EST SUR L'AEROPORT D'ORLY**

**Présentation : M. LAINEY**

Notre commune s'était déjà exprimée afin de manifester son désaccord avec le projet présenté ainsi qu'avec les conclusions de la commission d'enquête et afin que les élus des communes du Sud-Essonne concernées par ce projet soient consultés et puissent participer de façon systématique au comité de pilotage promis par l'Etat, par le biais de motions adoptées lors des séances des conseils municipaux du 11 décembre 2009 (dans le cadre de l'enquête publique réalisée du 16 novembre au 17 décembre 2009) et du 7 mai 2009.

Le 16 novembre dernier, la Commission Consultative de l'Environnement (CCE) de l'aéroport d'Orly a transmis au Ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement, un avis favorable à la majorité au projet de la Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC).

Cet avis a été transmis sans que n'ait pu être présenté le projet alternatif soumis à la DGAC par le Parc Naturel Régional du Gâtinais français et soutenu par le Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse, le Conseil général de l'Essonne, les élus locaux, régionaux et nationaux, toutes tendances politiques confondues, et les associations.

M. LAINEY informe qu'une réunion s'était tenue en préfecture l'été dernier sur ce projet et qu'il s'est rendu avec M. LE STRAT à une manifestation le 13 novembre dernier à Saint-Jean-de-Beauregard. Il précise que l'ACNUSA (Autorité de contrôle des nuisances aéroportuaires) a donné un avis défavorable au projet et a souhaité que des études complémentaires soient menées.

En effet il apparaît logique de réduire les nuisances subies par les populations déjà impactés mais incohérent d'impacter des populations supplémentaires.

**En conséquence, à la majorité de 22 voix pour et une abstention, le Conseil Municipal considère le projet de relèvement des avions comme une bonne solution pour diminuer les nuisances sonores, mais néanmoins :**

- **S'oppose au report inacceptable des nuisances sonores vers le Sud de l'Essonne en déplaçant le couloir d'approche des avions atterrissant face à l'Est,**
- **S'indigne de l'attitude des pouvoirs publics, qui traitent les problématiques de nuisances aériennes en les reportant sur d'autres territoires et qui ignorent la concertation avec les élus, les associations et les populations concernées,**
- **Soutient la proposition du Parc Naturel Régional du Gâtinais français proposant de répondre aux orientations du Grenelle de l'Environnement tout en respectant tous les territoires.**

## **16/ MOTION SUR LE PROJET DE LIGNE GRANDE VITESSE PARIS/ORLEANS/CLERMONT-FERRAND/LYON**

**Présentation : M. LAINEY**

### **Motion sur le projet de ligne grande vitesse Paris / Orléans / Clermont-Ferrand / Lyon**

Considérant le projet de LGV Paris / Orléans / Clermont-Ferrand / Lyon, qui fait parti du programme supplémentaire de 2 500 km de lignes à grande vitesse figurant dans la loi de programmation du Grenelle de l'Environnement.

Considérant que les scenarii Ouest-Sud et Ouest, qui desservent la gare d'Orléans, remontent en Ile-de-France en traversant les plaines agricoles du Sud-Essonne en rive droite de la Juine.

Vu le tracé de l'Arc Vert Sud Francilien qui relie les massifs forestiers de Fontainebleau et de Rambouillet.

Vu la trame verte et bleue d'intérêt national identifiée dans le schéma régional des continuités écologiques de l'IAU (2007), trame qui passe entre autres par les communes de Boissy-le-Cutté, Villeneuve-sur-Auvers, Auvers-Saint-Georges, Janville-sur-Juine, Bouray-sur-Juine et Chamarande.

Vu les trames d'intérêt régional qui passent par les vallées de l'Essonne et de la Juine.

Vu les sites classés de la Moyenne-Vallée de l'Essonne et de la Juine.

Vu la réserve nationale des sites géologiques de l'Essonne (Auvers-Saint-Georges et l'extension en cours sur Villeneuve-sur-Auvers).

Vu les études menées par la Ligue de Protection des Oiseaux et Natur'Essonne pour la DIREN en 2009, études qui montrent la très forte richesse avifaunistiques des plaines agricoles du Sud Essonne,

notamment pour l'oedicnème criard, les busards (cendrés, Saint-Martin et des roseaux), l'outarde canepetière, l'alouette lulu, le cochevis huppé et la pie-grièche écorcheur.

Considérant les programmes agri-environnementaux menés sur ce secteur depuis la fin des années 80 pour préserver la biodiversité de ces plaines agricoles.

Vu la qualité des entités paysagères du Plateau de Beauce-Gâtinais et reliefs Juine-Essonne ainsi que la Vallée de l'Essonne et du Plateau de Mondeville-Videlles.

Vu les sites Espaces Naturels Sensibles et les zones de préemption présents sur la zone de projet considérée.

Madame Le Maire, au vu des nombreux impacts prévisibles et négatifs tant sur notre patrimoine naturel, culturel que paysager, propose au Conseil Municipal de prendre une motion contre ce projet de création de nouvelle ligne grande vitesse Paris / Orléans / Clermont-Ferrand / Lyon traversant le territoire du Parc Naturel Régional du Gâtinais Français.

M. MONEYRON demande s'il y a une autre proposition car il pense que cette ligne facilitera pour beaucoup les départs en vacances.

M. GUIMARD indique qu'il s'abstiendra sur ce vote car il estime cette motion prématurée.

Madame le Maire rappelle qu'il n'y a pas eu de concertation avec les collectivités.

M. LAINEY pense qu'il est préférable de réagir avant que le projet ne soit trop avancé.

A question de M. SARAZIN, Madame le Maire répond que la réalisation de ce projet devrait être achevée en 2025.

M. MONEYRON convient qu'il est préférable de réagir rapidement afin de permettre une concertation.

**Mise aux voix, cette motion est adoptée à la majorité par 11 voix pour et 12 abstentions.**

<b>INFORMATIONS/ QUESTIONS DIVERSES</b>
---

### 1 - Lecture des décisions

N°	Décision
10-16	Signature pour un relevé topographique sur la place de l'église et de ses abords avec l'entreprise Blondeau, géomètre expert, et sur le territoire de la commune
10-17	Signature pour une mission d'assistance à la rédaction des pièces du schéma directeur d'assainissement de la commune
10-18	Signature d'un devis pour la réfection en enrobé avec l'entreprise SACER sur les voies de la commune
10-19	Signature d'un devis pour la réalisation d'emplois partiels rue de la Tourelle avec l'entreprise SACER sur le territoire de la commune

M. MONEYRON demande ce que sont les « les emplois partiels ».

M. DELEANT explique qu'il s'agit du rebouchage de petites surfaces.

## **2 - Délégué de la CCESE au SEDRE, représentant la commune de Morigny-Champigny**

Madame le Maire indique que M. MONEYRON a accepté de remplacer M. JOLLY en tant que délégué de la CCESE pour représenter notre commune au sein du SEDRE.

## **3 - Parc du château**

Madame le Maire annonce que la commune de Morigny-Champigny est officiellement propriétaire du parc du château, et que l'acte notarié a été signé le 10 novembre 2010 chez Maître MASSON-LAMBERT.

## **4 - SEDRE**

Madame le Maire rappelle que la compétence des ordures ménagères appartient à la CCESE et que la commune est donc tributaire des décisions prises par la communauté de communes et par le SEDRE. Elle explique que les élus représentant notre commune au SEDRE étaient favorables à la mise en place de la redevance incitative dont le but est d'inciter les usagers à pratiquer le tri et de permettre une facturation du service plus équitable pour tous. Elle rappelle également que le conseil municipal avait voté au mois de juin une délibération demandant au SEDRE la communication d'une grille tarifaire et ce, dans les meilleurs délais. Cette grille a été présentée en comité syndical le 16 novembre dernier. Elle explique que cette grille était inacceptable et il a alors été demandé qu'elle soit modifiée. Une nouvelle grille a alors été présentée la semaine suivante et adoptée à la majorité malgré l'opposition des élus de notre commune. Elle indique que la CCESE a été alertée sur l'incohérence de cette grille et un contrôle de légalité a été demandé concernant ce vote lors du conseil communautaire du 2 décembre. Elle exprime sa satisfaction quant à l'engagement de la communauté de communes en faveur des sept communes appartenant à la fois au périmètre de la CCESE et du SEDRE.

M. LAINEY précise que sur ces sept communes, Morigny-Champigny, Chalo-Saint-Mars et Boutervilliers n'ont pas voté pour cette grille.

Mme ANGELI souligne que la grille tarifaire a été présentée par le SEDRE en séance, ne permettant pas aux élus de l'étudier auparavant.

## **5 - SITSE**

Au vu de l'heure tardive, M. BRONCHAIN ajourne ce point d'information. Il précise qu'il donnera notamment des informations sur le transport à la demande.



Madame le Maire rappelle que le marché de Noël débutera le samedi suivant et que l'inauguration aura lieu à 11 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire clôt la séance à 23 heures 20 et donne la parole aux personnes ayant assisté à la séance. Elle informe que le prochain conseil municipal aura lieu le vendredi 4 février 2011.

---

Procès-verbal transmis au secrétaire de séance le 28 janvier 2011

Procès-verbal remis au secrétariat le 28 janvier 2011

Le Maire,

C. CARRERE

Le secrétaire de séance,

P. BEAUDET